

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

Présents : M. Raoul FLOREZ, président  
Mme Anne JAGGI - M. Gérard FONTAINE, adjoints  
Mmes Magali BARTHASSAT - Céline FONTAINE - Joséphine RODRIGUEZ  
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - René GREPT - Nicolas HAFNER  
Didier JACCARD – Martin STAUB

Excusés : Mme Marie-Agnès DOUGOUD – M. Lory GENOUD

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h.30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Naturalisation (à huit-clos)**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016**
- 3. Présentation du devis du bureau d'architectes ColliNFontaine pour prestations et honoraires jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire pour le futur bâtiment communal et commerce de proximité**
- 4. Date des séances du Conseil municipal 2017**
- 5. Situation fêtes de fin d'année**
- 6. Fusion des commissions routes, infrastructures et sécurité**
- 7. Communications de l'exécutif**

### **1.- Naturalisation (à huit-clos)**

La naturalisation s'est déroulée à huit-clos.

### **2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**3.- Présentation du devis du bureau d'architectes ColliNFontaine pour prestations et honoraires jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire pour le futur bâtiment communal et commerce de proximité**

M. Gérard Fontaine prend la parole en nous indiquant que le devis représente les honoraires des architectes pour leur travail jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire des 2 bâtiments. Pour la suite, en vertu de la loi, la commune se verra dans l'obligation de passer par des AIMP. Il précise que les architectes qui ont travaillé sur le dossier ne pourront normalement pas répondre à cet appel d'offres.

M. Gérard Fontaine rappelle que les 2 documents qui ont été envoyés aux membres du CM concernent une fois le devis pour le bâtiment communal et une fois le devis pour le futur commerce de proximité.

M. Grept demande, pour être certain d'avoir bien compris, si les notes d'honoraires pour aller jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire se montent, à respectivement CHF 108'000. -- pour le bâtiment communal et à CHF 8'424.-- pour le futur commerce de proximité. M. le Maire lui répond que c'est exact et qu'une fois cette étape passée, un appel d'offres sera lancé par la commune.

M. Grept demande si le bureau d'architectes ColliNFontaine pourra répondre à cet appel d'offres. M. Gérard Fontaine lui répond que cela pourrait être possible, en mentionnant le cas où la commune prendrait un maître d'œuvre qui dirigerait ces travaux. Ainsi, le bureau d'architectes ColliNFontaine pourrait y participer pour une aide technique, en rappelant que la commune se conformera aux lois en vigueur.

M. Grept demande si ces honoraires ont été mis en appel d'offres. M. Gérard Fontaine lui répond que non, car la limite est fixée à CHF 150'000.--.

M. Raoul Florez précise que le coût est calculé par rapport à l'enveloppe globale du projet, et par conséquent, un autre bureau serait arrivé aux mêmes montants.

M. Alexandre Dunand demande quand le paiement du devis sera effectué.

M. Raoul Florez lui répond que c'est un peu tôt, mais qu'en principe des acomptes seront versés au fur et à mesure. Il rappelle que c'est la suite logique du projet, le Conseil municipal a dans un premier temps approuvé le projet, aujourd'hui, nous entrons dans la deuxième phase de ce projet et qu'il faut avancer puisque cela peut prendre une année au minimum voire plus pour obtenir une autorisation.

M. Gérard Fontaine donne quelques détails sur le planning :

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016

- janvier 2017, la commune donnera son feu vert au bureau d'architectes pour aller de l'avant ;
- automne 2017, l'autorisation de construire sera déposée pour les 2 projets ;
- printemps 2018, obtention de l'autorisation de construire et début des travaux.

M. Raoul Florez propose un vote de principe qui est accepté à 8 voix pour et une abstention pour aller de l'avant avec ce projet.

M. Nicolas Hafner demande si les deux projets vont se mettre en place en même temps.

M. Gérard Fontaine précise que le plus gros du projet doit se faire avant, afin de pouvoir transférer les cuisines scolaires dans le nouveau bâtiment.

M. Raoul Florez précise que la délibération sera votée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

### **4.- Date des séances du Conseil municipal 2017**

M. Raoul Florez informe les membres présents des dates des séances du Conseil municipal 2017. Les dates sont fixées comme suit : le 9 janvier, le 6 février, le 13 mars, le 24 avril, le 15 mai, le 12 juin, le 4 septembre, le 16 octobre 2017, le 6 novembre 2017, le 4 décembre 2017.

### **5.- Situation des fêtes de fin d'année**

Un point de situation est fait entre les différents intervenants des fêtes de fin d'année en arrivant à la conclusion que tout est sous contrôle.

### **6.-Fusion des commissions routes, infrastructures et sécurité**

M. le président passe la parole à M. René Grept.

M. René Grept propose la fusion des 2 commissions en invoquant que le thème de la sécurité est étroitement lié avec la circulation routière. Selon lui, il estime que le fait de fusionner ces deux entités amènera des gains de productivité et permettra de créer des groupes de travail. Il estime que cela permettra également de ne pas réunir à chaque réunion tout le monde, mais spécifiquement les personnes concernées quand des points précis seront à étudier. Il rappelle que les membres des commissions ne se pressent pas au portillon pour prendre les PV et qu'avec la fusion de ces commissions, cela sera plus facile et amènera de la rationalisation.

Il propose également une présidence tournante avec deux vice-présidents en précisant qu'une législature de 5 ans peut amener beaucoup de travail aux présidents des commissions. Le fait d'avoir deux vice-présidents amènera de la souplesse dans l'organisation et permettra d'avoir toujours une personne de disponible pour représenter la commission ou pour aller à un rendez-vous.

Mme Céline Fontaine demande si cette fusion interviendrait pour cette législature ou pour la prochaine.

M. Raoul Florez lui répond que si cette fusion est acceptée, elle pourrait intervenir immédiatement.

M. Alexandre Dunand précise qu'il s'agit d'une organisation interne et qu'il sera possible de changer dans une année si on le désire.

M. Gérard Fontaine prend la parole et précise que, dans la sécurité, il n'y a pas seulement la route de contournement, mais il y a les pompiers, l'ORPC et que les commissions doivent en tenir compte pour y travailler. Il rappelle que le dicastère des routes est vaste, en précisant qu'il y a le dessus et le dessous de la route en faisant référence aux collecteurs, aux trottoirs, et aux lampadaires. Selon lui, il faudra que la commission soit au clair avec tous les secteurs englobant cette future commission.

M. Alexandre Dunand rappelle que la commission des bâtiments et énergie a été fusionnée dans le même but.

M. René Grept estime qu'une fusion amènera de la rationalisation des séances, des rédactions de PV et permettra à chacun de travailler dans les domaines pour lesquels chaque personne aura de l'intérêt. Il termine en estimant que sur le nombre des personnes concernées, il y aura moyen de se partager les tâches.

M. Didier Jaccard estime qu'il faut être au clair des dicastères qui sont traités dans chaque commission. Il rajoute que la commission des routes s'est réunie à quatre reprises cette année, ce qui constitue un rythme soutenu. Selon lui, ce rythme va encore s'intensifier et déboucher sur une multiplication des séances durant les trois prochaines années compte tenu des mesures et des projets qui sont en cours.

M. Raoul Florez propose de voter par principe sur la fusion des deux commissions, celle-ci est acceptée à l'unanimité des membres présents. Il précise qu'une proposition de nom de cette nouvelle commission sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Raoul Florez demande aux membres présents de réfléchir à la nomination du futur président et des deux vice-présidents.

## **7.- Communications de l'exécutif**

**Séance avec les TPG et la DGT concernant le futur réseau des transports publics. La séance DGT et TPG a eu lieu lundi 14 novembre 2016 et une prochaine est fixée en décembre.**

Mme Anne Jaggi fait un compte rendu de la séance du 14 novembre dernier avec la DGT et les TPG. Elle précise que, durant cette séance, elle a émis différentes propositions afin d'améliorer le réseau une fois que le Léman Express sera mis en service. Elle ajoute qu'une autre séance a été fixée au 14 décembre.

### **Séance police de proximité du 9 décembre 2016.**

M. Gérard Fontaine propose aux membres présents d'assister à un exposé sur la police de proximité qui se tiendra le 9 décembre.

### **Information sur les contacts avec Bernex pour les sécurisations au Pré-Lauret**

M. Gérard Fontaine revient sur la demande de M. Alexandre Dunand liée à la sécurisation de la route de Pré-Lauret.

M. Gérard Fontaine nous informe que la commission de sécurité de la commune de Bernex travaille sur le dossier. Parallèlement, les communes de Laconnex et de Soral vont chacune écrire un courrier au Département pour appuyer le dossier.

### **Retour sur la FêtàSoral**

M. Gérard Fontaine nous informe que les choses avancent, qu'il a un rendez-vous le 6 décembre avec M. Didier Jaccard pour faire le point de la logistique. Il félicite Mme Magali Barthassat pour son travail, puisqu'à ce jour plus de CHF 10'000.— de recettes sont prévus pour les annonceurs sur le programme.

Pour l'animation, M. Nicolas Hafner précise que pour le samedi soir un orchestre et un DJ sont prévus. Il rajoute qu'une animation de rue aura lieu durant l'après-midi.

M. Gérard Fontaine prend la parole et remercie M. Alexandre Dunand pour le prêt d'un terrain pour accueillir un parking.

**« Comment la commune procède ou va procéder à l'application de la nouvelle loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD, janvier 2016), vu que les demandes d'autorisations de buvettes d'évènements sont maintenant du ressort des communes ? »**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2016**

En réponse à cette question posée par M. Alexandre Dunand. M. Raul Florez précise que la commune a mis en application cette nouvelle loi depuis le début de cette année et souligne qu'il existe un règlement pour les manifestations concernant la commune de Soral.

M. Philippe Revillet prend la parole afin d'apporter quelques points supplémentaires, notamment en précisant qu'il y a une procédure que le demandeur doit remplir en ligne. Une fois cette demande envoyée, le SCOM nous la retourne afin que nous procédions à sa validation.

M. Alexandre Dunand demande si pour l'Amicale des pompiers cette procédure devra être remplie.

M. Philippe Revillet lui répond par l'affirmative en précisant que cela va assez vite et qu'il s'agit d'une question d'habitude.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par le président à 19h50.